

## PROGRAMME DENVA

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET AUX ORGANISATIONS FRANÇAISES DE VOLONTARIAT MEMBRES ET NON MEMBRES DE FRANCE VOLONTAIRES

**Pour l'identification de 16 missions d'accueil de volontaires venant des 12 pays africains  
partenaires au programme DENVA**

#### 1. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

En février 2024, France Volontaires et 12 pays africains développant des dispositifs nationaux de volontariat ont lancé à Lomé la première phase du programme DENVA. Ce programme vise le développement des écosystèmes nationaux de volontariat dans 12 pays : Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo. La mise en œuvre du programme est assurée conjointement par France Volontaires et l'Agence Nationale du Volontariat du Togo.

Le programme DENVA est structuré en quatre composantes dont la mise en œuvre est assurée par différentes agences/programmes nationaux de volontariat :

- Composante 1 : Soutenir le déploiement des volontaires au sein des écosystèmes nationaux au travers de projets innovants (Office du Service Civique de Côte d'Ivoire).
- Composante 2 : Professionnaliser les métiers de l'engagement en facilitant les échanges professionnels, la production de référentiels de pratiques et le renforcement de l'expertise des agences et programmes en mobilisant le dispositif de volontariat français VSI (Agence Nationale de Volontariat du Togo).
- Composante 3 : Renforcer les coopérations entre les dispositifs nationaux de volontariat par les échanges croisés sud/sud et sud/nord ; et la réalisation d'une étude juridique sur la question de mobilité intra-africaine des jeunes (Agence Nationale pour l'Emploi du Bénin).
- Composante 4 : Plaider pour une meilleure prise en compte du volontariat dans les politiques publiques en soutenant une étude d'impact du volontariat sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes sur le continent (Programme National de Volontariat du Cameroun).

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, il est prévu le déploiement de **16 missions de Service Civique de réciprocité en France auprès des organisations en charge de la gestion des dispositifs de volontariat**.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier les membres et non membres de France Volontaires intéressés par la mobilisation de volontaires dans le cadre de ce programme.

#### 2. PRESENTATION DU CADRE DES MISSIONS SERVICE CIVIQUE SUR DENVA :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3 « Renforcer les coopérations entre les dispositifs nationaux de volontariat », il est prévu de mobiliser 16 [Volontaires venant des 12 pays partenaires du programme sous statut Service Civique \(SC\)](#) pour une durée de 10 mois maximum chacune auprès des organisations en charge de la gestion du volontariat en France. Deux principaux objectifs sont visés. Le premier consiste à établir un cadre d'échange et de partage d'expériences sur les dispositifs nationaux de

volontariat des pays du Sud et du Nord, en particulier avec la France. Le second vise à renforcer les écosystèmes nationaux des 12 pays en permettant d'étoffer les compétences dans les métiers de l'engagement.

Le contenu des missions de volontariat portera sur la participation à la mise en œuvre de tout ou partie d'un programme de volontariat :

- Appui à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de communication
- Appui à la mobilisation des volontaires (recrutement, formation, suivi-accompagnement, gestion administrative, et accompagnement post-volontariat).
- Appui à la mobilisation de ressources et à la création et à l'animation de partenariats
- Appui à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de plaidoyer, de valorisation et de la reconnaissance des actions de volontariat
- Appui au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage des bonnes pratiques

### 3. TERMES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

<p><b>Organismes éligibles</b></p>	<p>Organisations membres de France Volontaires Organismes de non-membres de France Volontaires spécialisées dans la mobilisation de volontaires</p>
<p><b>Cadre de l'AMI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque organisme d'accueil peut recevoir un ou plusieurs volontaires ;</li> <li>• <u>Ciblage géographique</u> : Les volontaires seront originaires des 12 pays suivants : Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo. Les volontaires seront identifiés par les agences/programmes nationaux de volontariat en lien avec les structures d'accueil et France Volontaires sur la base des contenus de mission proposés.</li> <li>• <u>Portage contractuel</u> : les organismes retenus dans le cadre de cet AMI seront mise en relation avec l'agence de volontariat du pays de départ du volontaire et de façon plus large avec l'AnpE Bénin et France Volontaires dans le cadre de la mise en œuvre de DENVA. A cet effet, une convention quadripartite sera signée entre l'organisme lauréat, l'Agence de volontariat du pays partenaire, l'AnpE Bénin (structure en charge de la mise en œuvre de la composante 3) et FV (structure en charge de la responsabilité globale de la mise en œuvre de DENVA et de la gestion des ressources attribuées par le MEAE).</li> <li>• <u>Durée des missions et calendrier de mise en œuvre</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La durée maximum des missions sera de 10 mois.</li> <li>- Les missions doivent démarrer entre le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> septembre 2025.</li> <li>- Chaque volontaire devra obligatoirement suivre une formation de préparation au départ, organisée par l'ANVT (structure d'envoi) et les représentations de France Volontaires du pays d'envoi.</li> </ul> </li> <li>• <u>Sélection des missions</u> La sélection des projets d'accueil sera assurée par un comité composé de l'ANPE, l'ANVT, FV, le MEAE, l'Agence du service civique, un représentant du collège associatif de FV.</li> <li>• <u>Critères de sélection</u> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>La pertinence de la mission proposée par rapport à l'objectif</b> (renforcer l'expertise des dispositifs nationaux de volontariat sur la gestion des</li> </ol> </li> </ul>

	<p>projets/programmes de volontariat national et international de qualité).</p> <p>2. <b>La qualité du projet d'accueil</b> de volontaire proposé (contribution de la mission à la promotion et au développement du volontariat dans l'écosystème national du pays d'accueil et du pays d'envoi).</p> <p>3. <b>La capacité à accueillir et accompagner le/la volontaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification et suivi opérationnel de la mission ;</li> <li>- Disposition de durabilité des acquis de la mission.</li> </ul> <p>4. <b>Le calendrier de déploiement proposé.</b></p>
<p><b>Engagements et obligations des parties prenantes</b></p>	<p>1. <b>Engagements et obligations liés aux missions</b></p> <p>(i) <b><u>Organisation postulantes en France</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un projet de mission respectant les principes et le cadre réglementaire du Service Civique ;</li> <li>• Recruter en concertation avec la coordination du programme DENVA et les structures impliquées et signer un contrat de volontariat d'engagement en service civique international avec le/la volontaire issu des 12 pays partenaires au programme ;</li> <li>• En lien avec la représentation de France Volontaires des pays de départ, appuyer le/la volontaire dans les formalités administratives d'obtention du visa auprès du service consulaire français dans le pays.</li> <li>• Identifier et réserver un logement équipé pour toute la durée de la mission du/de la volontaire ;</li> <li>• Verser au volontaire une indemnité complémentaire de prestation de subsistance mensuelle de 114,85 € versée aux volontaires ;</li> <li>• Mettre en place une avance de minimum 3 mois de ces indemnités complémentaires pour le volontaire le temps que le versement de l'indemnité prévue par l'Etat soit enclenché par l'Agence du Service Civique ;</li> <li>• Accompagner le/la volontaire pour la partie administrative liée à la gestion de sa mission : ouverture de compte bancaire, souscription à une assurance responsabilité civile, complément assurance ;</li> <li>• Utiliser les fonds reçus pour la prise en charge du/de la volontaire, conformément au budget prévisionnel qui sera annexé à la convention ;</li> <li>• Assurer le tutorat du volontaire dans le respect du cadre réglementaire du Service Civique ;</li> <li>• Mettre à disposition du/de la volontaire les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission (bureau équipé et consommables) ;</li> <li>• Communiquer avec France Volontaires et les partenaires du programme sur toutes informations qui concerneraient le déroulement de la mission du/de la volontaire.</li> </ul> <p>2. <b><u>Dispositifs nationaux de volontariat des 12 pays partenaires</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la base des missions proposées, diffuser l'appel à candidatures auprès des jeunes des 12 pays partenaires au programme DENVA ;</li> <li>• Participer au recrutement dans toutes ses étapes ;</li> <li>• Accompagner la/le volontaire pour la partie administrative liée à démarches de leurs visas auprès du service consulaire français des pays de départ ;</li> <li>• Communiquer avec France Volontaires, le partenaire français et l'AnpE Bénin sur toutes informations qui concerneraient le déroulement de la mission du/de la volontaire.</li> </ul>

	<p><b>3. <u>France Volontaires</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conventionner avec les organismes lauréats et assurer le versement des fonds ;</li> <li>• Appuyer le processus de recrutement des volontaires ;</li> <li>• Participer aux sessions de préparation au départ des volontaires organisées par les ANV ;</li> <li>• Accompagner les volontaires dans leurs démarches de demande de visas ;</li> <li>• Organiser une session de relecture de l'expérience de volontariat pour les volontaires au retour ;</li> <li>• Assurer la valorisation du programme en France et dans les pays partenaires ;</li> <li>• Co-animer avec l'AnpE Bénin les échanges de pratiques, de capitalisation et d'évaluation.</li> </ul> <p><b>4. <u>AnpE Bénin</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-conventionner au côté de France Volontaires avec les organismes lauréats et autoriser le décaissement des fonds ;</li> <li>• Participer au recrutement des volontaires ;</li> <li>• S'assurer d'un contenu commun de préparation pour les 16 volontaires concernés ;</li> <li>• Faire le suivi de la mise en œuvre des projets de mobilité ;</li> <li>• Animer la communauté des volontaires et des structures d'accueil en lien avec les ANV des pays d'envoi ;</li> <li>• Co-animer les échanges de pratiques, de capitalisation et d'évaluation avec France Volontaires.</li> </ul> <p>(i) <b><u>Engagements et obligations liés au programme DENVA</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Communication</b> : Les parties prenantes s'engagent à participer activement à la communication autour de ce programme en général et singulièrement à la ligne directrice définie pour la composante 2. Dans ce sens, la charte graphique et l'identité visuelle du programme seront les outils de cadrage de la communication.</li> <li>• <b>Capitalisation et évaluation</b> : Disponibilité à participer aux espaces de capitalisation et au processus d'évaluation de la mission et du programme DENVA.</li> </ul>
<p><b>Calendrier indicatif de l'appel à manifestation d'intérêt</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 février au 21 mars 2025 : Publication et clôture de l'AMI</li> <li>• 7 mars à 10h (Paris): réunion d'information à destination des structures françaises potentiellement intéressées (cliquer au lien suivant : <a href="#">Rejoignez la réunion maintenant</a>)</li> <li>• Fin mars 2025 : Sélection des missions</li> <li>• Avril : conventionnement</li> <li>• A partir de mai : recrutement/formation et préparation au départ</li> <li>• Démarrage des missions : Entre mai et septembre 2025 en fonction des projets d'accueil</li> <li>• Fin des missions : Au plus tard 1<sup>er</sup> juin 2026.</li> </ul>
<p><b>Pour candidater</b></p>	<p>Compléter le <a href="#">formulaire en ligne</a> et pour toute demande relative à ce questionnaire merci d'envoyer un courriel à : <a href="mailto:c.doyigbe@anpe.bj">c.doyigbe@anpe.bj</a> ou <a href="mailto:edjare.ali@france-volontaires.org">edjare.ali@france-volontaires.org</a></p>

#### 4.ELEMENTS BUDGETAIRES

Le budget du programme et son plan de financement se présentent comme suit dans le tableau suivant :

N°	Rubriques	Nature	unité	Mode de justification	Quantité Mois volontaire	Coût Unitaire	Budget	ASC en €	Structure d'accueil en €	DENVA en €
1.1	Coûts directs	Indemnité mensuelle de service civique	/ Mois	Versement ASC	10	504,98 €	5 049,80 €	5 050		
1.2		Prestation de subsistance (versée par la SA au volontaire)	/ Mois	Réel	10	114,85 €	1 148,50 €		1 149	
1.3		Frais de santé + rapatriement + RC	/ Mois	Réel	10	98,00 €	980,00 €			980
1.4		Voyage et visa (A/R) - (1)	Coût / vol	Réel	1	1 500,00 €	1 500,00 €			1 500
1.5		Formation civique et citoyenne et formation premier secours PSCI	Coût / vol	Réel	1	160,00 €	160,00 €	160		
2.1	Coûts semi-directs	Sessions de préparation au départ, stage d'accueil et de relecture de l'expérience	Coût / vol	Réel	1	300,00 €	300,00 €			300
2.2		Tutorat - suivi-accompagnement (par opérateur)	/ Mois	Forfait	10	200,00 €	2 000,00 €	1 000		1 000
2.3		Logement et assurance	/ Mois	Réel	10	700,00 €	7 000,00 €			7 000
(1) Montant à ajuster selon la provenance (Les coûts de fonctionnement du volontaire seront à la charge de l'organisme d'accueil. (ordinateur, déplacements, fournitures etc.)						<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>18 138,30 €</u></b>	<b><u>6 210</u></b>	<b><u>1 149</u></b>	<b><u>10 780</u></b>